

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	6 (1933)
Heft:	2
Rubrik:	Nos jardins

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Notre commission constate que les frais de réparations sont encore trop élevés. La concurrence dans la construction de logements nouveaux oblige l'industrie du bâtiment à calculer trop juste. En outre, le financement souvent malsain de la construction par des groupements d'entrepreneurs représente pour ceux-ci de gros risques. Les travaux de réparations offrent la possibilité de calculer avec moins d'exactitude et de se procurer ainsi certaines compensations. C'est ce qui en renchérit le coût. La cause de l'exagération dans ce domaine réside, d'autre part, en grande partie dans l'organisation peu rationnelle des travaux. Le coût des réparations a d'autant plus d'importance qu'elles

sont aujourd'hui, à cause des aménagements plus compliqués des appartements, plus fréquentes et plus étendues qu'autrefois.

Redevances publiques. Les charges à ce titre comprennent différents petits postes. Citons en premier lieu les **impôts**. Il ne peut en être tenu compte que dans la mesure où ils se rapportent aux dettes hypothécaires. Les impôts frappant soit le capital propre investi dans l'immeuble, soit le rendement des loyers, sont des impôts sur la fortune ou sur le revenu et ne doivent pas être ajoutés au loyer.

(A suivre.)

Nos jardins.

Malgré le beau temps dont nous bénéficions en ce début de février, ne nous pressons pas trop pour procéder aux premiers semis et plantations.

Février se caractérise par des changements brusques de température, lesquels sont défavorables pour les graines mises prématûrément en terre.

On continuera les travaux de nettoyage, préparation du sol, soit labour ou défoncement.

Si vous possédez quelques châssis, vous montez une couche tiède et choisissez parmi les légumes que vous préférez ceux qui peuvent se semer à cette époque, soit: laitue à couper dite Blanquette; carottes hâtives Nantaises; radis rond rose et demi-long rose à bout blanc; navet demi-long à forcer ou rouge plat hâtif de Milan.

En couche, vous pouvez également semer quelques légumes en vue des prochaines plantations, soit: poireaux hâtifs, qui seront mis en place au mois de mai; laitues pommées et romaines que vous pourrez mettre en terre vers fin mars-avril.

Vers la fin du mois, si le temps est favorable, vous pourrez en pleine terre faire un semis de

fèves de Windsor ou de Séville, lesquelles donnent un meilleur rendement lorsqu'elles sont semées très tôt. De même des pois à grains ronds nains ou à rames. Pour les premiers semis, on choisit toujours des variétés à grains ronds plus résistantes à la pourriture que celles à grains ridés.

Si vous n'avez pas planté vos aux l'automne dernière, vous pourrez le faire dès que la terre sera assez essuyée; en même temps que les échalettes. Les oignons jaune paille se plantent dans un sol exempt de fumures fraîches; ils se conserveront mieux l'hiver prochain.

Dès que le sol sera dégelé et la terre un peu «essuyée», on procède de nouveau à la plantation des arbres et arbustes d'ornement et à celle des arbres fruitiers.

Aux premiers beaux jours, on commence à tailler ces derniers, en débutant sur les plus vieux sujets. Si vous ne connaissez pas les principes de la taille, il est préférable de faire appel à un bon praticien, afin de ne pas compromettre les récoltes futures.

J. D.

Société Coopérative d'Habitation, Lausanne. Groupe d'Ouchy (deuxième étape).

Groupe d'Ouchy, II

Le nombre des inscriptions au 15 janvier ne dépassant pas le nombre des logements disponibles, ceux-ci seront attribués dans l'ordre d'arrivée des inscriptions, sous réserve que les candidats remplissent les conditions de famille imposées par la Commune de Lausanne. Tous ceux ayant donc envoyé leur demande en temps utile, seront avisés dans le courant de mars de venir choisir leur logement.

Logements vacants

Il nous reste à louer à MONTOLIVET, pour de suite ou 24 mars, 1 appartement de 4 chambres, chauffage central d'étage. Loyer Frs. 1500. Conditions spéciales en cas de long bail.

A COUR, 1 logement disponible tout de suite, loyer Frs. 960.—, (étage).

1 dit pour le 24 mars, loyer Frs. 990.—, (étage).

S'adresser pour visiter aux surveillants respectifs, et pour traiter au bureau de la Société, Bourg 28, de 10 h. à midi, tous les jours.

LE COMITÉ DE DIRECTION.